Office National des Forêts

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton - 78000 Versailles

FORET DOMANIALE DE MEUDON

Le Directeur d'agence,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 1999, réglementant la circulation et le stationnement de tous les véhicules en forêts domaniales des Hauts de Seine,

DECIDE

En vue d'une remise en état des revêtements, le parking de Villebon sera interdit au stationnement du 24 mars au 24 avril 2021.

Un accès véhicule ayant-droit sera possible sur la route forestière des six frères.

Fait à Versailles, le 10 mars 2021

Le Directeur d'Agence

Michel Béal